

Arrêté N°2022-DCL-BER-472
fixant les dates de dépôt des documents de propagande électorale
des candidats aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code électoral et notamment son article R. 38 ;

VU le décret n°2022-648 en date du 25 avril 2022 portant convocation des
électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

ARRETE

Article 1er : Le dépôt des documents électoraux (circulaires et bulletins de vote)
des candidats aux élections législatives aura lieu :

- Pour le 1^{er} tour de scrutin :
le mercredi 25 mai 2022 de 9h00 à 17h00,
dans les locaux de la société Etudes Services Plus (ESP) situés ZI La Belle
Eugénie – rue de l'Océan – La Chapelle-Achard – 85150 Les Achards.
- Pour le 2^{ème} tour de scrutin :
le mardi 14 juin 2022 de 9h00 à 21h00,
au parc des expositions des Oudairies - rue Giotto – 85000 La Roche-sur-Yon.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Vendée est
chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 27 avril 2022

Le Préfet
Pour le Préfet
La Secrétaire générale de la préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND

